



**Devenez apprenti architecte !**

**3 jours en entreprise,  
2 jours à l'école,  
formez-vous au rythme  
de l'alternance en licence  
et en master.**

**École d'architecture  
de la ville & des territoires  
Paris-Est**

**Véritable voie de transmission des savoirs et savoir-faire, l'apprentissage permet d'acquérir des connaissances et de l'expérience professionnelle. Les formations en alternance à l'Ensa Paris-Est permettent d'obtenir les mêmes diplômes qu'en formation à temps plein.**

**En devenant apprenti, vous améliorez votre compréhension du monde professionnel, financez vos études en architecture et optimisez vos chances de trouver un poste correspondant à vos aspirations.**

## Pédagogie

### Un rythme d'alternance adapté

- semaine-type : lundi, mardi et mercredi en entreprise ; jeudi et vendredi à l'école
- ponctuellement dans l'année : des semaines intensives de cours et TD, et des semaines à temps plein en entreprise.

### L'apprentissage en licence 3

- l'enseignement du projet d'architecture est dispensé dans des groupes de projet dédiés à l'apprentissage.

### L'apprentissage en master

- les enseignements de projet et de séminaire sont dispensés au sein de la filière de master choisie (Architecture & Experience/ éléments, structure & architecture/ Fragments/Transformation) avec les étudiants du cursus classique. Des cours optionnels viennent enrichir le parcours.

### Un encadrement adapté

Chaque étudiant est encadré à la fois par un maître d'apprentissage en entreprise et un tuteur académique désigné par l'école.

## Être apprenti

### Qui peut devenir apprenti ?

L'apprentissage est ouvert à la candidature interne pour les étudiants de l'Ensa Paris-est, aux candidatures en transfert entre ENSA et aux candidatures pour une entrée en cours de cycle via la Validation des Acquis et de l'expérience Professionnelle (VAP). Attention : l'apprentissage est réservé aux personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (ou plus âgées sous conditions de suivre déjà des études en apprentissage, d'être créateur d'entreprise, ou d'être en situation de handicap).

### Le statut d'étudiant salarié

Un étudiant apprenti est salarié : il possède des droits et des obligations (contrat de travail, période d'essai de 45 jours, visite médicale d'embauche, congés payés) et des avantages liés aux conventions collectives (cartes restaurants, passe Navigo remboursé...).

## Les horaires

La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine (entreprise + école). Durant le temps en entreprise, les horaires ne doivent donc pas excéder les 7 heures de travail par jour.

## La rémunération

Un apprenti est un salarié en formation, il perçoit un salaire minimum réglementaire correspondant à un pourcentage du Smic\*.

### de 18 à 20 ans :

43 % en M1, 51 % en M2 et 67 % en licence

### de 21 à 25 ans :

53 % en M1, 61 % en M2 et 78 % en licence

### à partir de 26 ans : 100 %.

\* montant négociable et fluctuant si vous bénéficiez déjà d'une expérience en apprentissage l'année qui précède le début de la formation.

## **Devenez apprenti**

### **Où faire son alternance ?**

En agence d'architecture, d'urbanisme ou de paysage, mais également dans des entreprises de construction et des bureaux d'études techniques.

### **Comment identifier les entreprises ?**

Afin d'assurer une cohérence entre la formation professionnelle et le programme pédagogique de la formation, l'école a établi une liste d'entreprises recommandées par ses équipes pédagogiques. Une aide au placement en entreprise est proposée par l'école afin d'accompagner les apprentis dans leur recherche d'entreprise.

### **Comment candidater ?**

1. Selon votre situation, candidatez selon les procédures et calendriers correspondant : en interne ; pour une entrée en cours de cycle via la Validation des Acquis et de l'expérience Professionnelle (VAP) ; ou par transfert en ENSA.
2. En cas d'admissibilité, vous serez convoqué à un entretien oral d'admission.
3. Une fois accepté dans la formation, vous recevrez une liste d'agences recommandées par les équipes pédagogiques de l'école dans lesquelles vous pourrez postuler.
4. Une fois l'entreprise trouvée, faites signer la fiche de missions pour lancer les démarches contractuelles.

## **Aides pour les apprentis**

Différentes aides financières ont été mises en place

pour les apprentis :

- une aide forfaitaire de 500 € pour le financement du permis de conduire B,
- l'accès à une prime d'activité (sous certaines conditions) auprès de la CAF
- aides au logement.

### **Pour plus de renseignements**

#### **Ensa Paris-Est**

[paris-est.archi.fr/formations/apprentissage](http://paris-est.archi.fr/formations/apprentissage)

#### **Contact :**

[apprentissage@paris-est.archi.fr](mailto:apprentissage@paris-est.archi.fr)

#### **CFA Descartes**

(partenaire de l'Ensa Paris-Est)  
[cfadescartes.fr/entreprises](http://cfadescartes.fr/entreprises)

#### **Information alternance :**

[relation.entreprises@cfadescartes.fr](mailto:relation.entreprises@cfadescartes.fr)  
01 64 61 48 16

#### **Service contrat du CFA :**

[contrats@cfadescartes.fr](mailto:contrats@cfadescartes.fr)  
01 64 61 48 12

# Agences qui accueillent nos étudiants apprentis

127 AF  
AASB Agence d'architecture  
Suzelbrout  
Aéroports de Paris  
Alessia Roselli Architecture  
AKR architecture  
ANDMA  
ANMA  
Anyoji Beltrando  
Archiducs  
AREP  
Atelier 27  
Ateliers 234  
Atelier d'architecture  
Aurélie Barbey (L'AAAB)  
Atelier Capitaine  
Atelier de Chézy  
Atelier Georges  
Atelier Hoze  
Atelier Julien Boidot  
Atelier PNG Architecture  
Atelier Touchard  
Ateliers Lion associés  
Banquet  
barre bouchetard architecture | B2A  
Bond Society  
Bordas+Peiro  
Camille Salomon Architecte  
Coldefy & associés  
Collet et Muller Architectes  
COVE Architectes  
David Lafon Architecture  
Dix-heures-dix architectes  
& associés

Eliet & Lehmann  
Gautier + Conquet Puma  
Germak Architecture  
Grégory H. Despointes architecte  
Jagg architectes  
Jaglin Quenault architectes  
Lambert Lénack architectes  
Lecœur Etuman  
Local  
Maestra architecture  
Marc Mimram architecture & associés  
Meat architectures & territoires  
Michel Desvigne Paysagiste  
Michel Guthmann & associés  
Mu Architecture  
Neufville - Gayet architectures  
Oural architectes  
Oyapock architectes  
PRAXYS  
Puech & Savoy Architectes  
RDAI  
Remake Architecture  
SCAU  
Seura  
Seyler-Lucan Architectes  
Studio Belem  
Studio Montazami  
TVK  
Ville de Paris  
Villemard associés  
Wald - Willemin architecture  
Wearemersi

**Nos formations en apprentissage bénéficient de la certification Qualiopi et du soutien de nos partenaires :** Ministère de la Culture, CFA Descartes, Conseil de l'Ordre des architectes, Ordre des architectes d'Île-de-France, Branche Architecture (label formation), Syndicat de l'architecture, Unsfa et l'union des architectes.

## Contact

questions relatives aux admissions :  
[admission@paris-est.archi.fr](mailto:admission@paris-est.archi.fr)

questions relatives à l'insertion professionnel :  
[apprentissage@paris-est.archi.fr](mailto:apprentissage@paris-est.archi.fr)

## Adresse

12 avenue Blaise Pascal  
77420 Champs-sur-Marne  
[paris-est.archi.fr](http://paris-est.archi.fr)